

**ISRAËL ET TERRITOIRES
OCCUPÉS - AUTORITÉ
PALESTINIENNE**

**Amnesty International condamne
l'attentat commis contre un autobus en
Cisjordanie, à proximité d'une
implantation israélienne**

Index AI : MDE 15/117/02

FLASH

Amnesty International condamne l'attaque menée contre un bus à proximité de l'implantation d'Emmanuel, en Cisjordanie, qui a fait au moins sept morts et 19 blessés, dont des enfants.

« Rien ne saurait justifier le fait de prendre des civils pour cible, a déclaré l'organisation de défense des droits humains. Si les implantations israéliennes dans les Territoires occupés sont contraires au droit international humanitaire, cela ne signifie pas pour autant que les colons peuvent être attaqués. Ils demeurent des civils, et les civils ne sont pas des cibles légitimes. »

Selon les informations recueillies, le bus a été touché par l'explosion de bombes placées sur le côté de la route, et des individus armés ont ouvert le feu sur les passagers qui tentaient de s'enfuir. Deux groupes armés palestiniens, les brigades *al Aqsa* et le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), ont revendiqué l'attentat.

« Les homicides délibérés de civils constituent une violation des principes fondamentaux du droit international, et nous demandons à tous les Palestiniens, qu'ils agissent à titre individuel ou dans le cadre de groupes armés, de ne pas se livrer à de telles attaques », a ajouté l'organisation.

Amnesty International a publié récemment un rapport sur les attentats perpétrés contre des civils, dans lequel elle condamne sans réserve les attaques de ce genre, quelles que soient les raisons invoquées par leurs auteurs. Dans ce document, intitulé *Israël, Territoires occupés et Autorité palestinienne. Atteintes au principe de distinction : les attaques contre des civils perpétrées par des groupes armés palestiniens* (index AI : MDE 02/003/02), l'organisation indique que depuis le début de l'Intifada *al Aqsa*, en septembre 2000, 128 attentats commis par des Palestiniens ont coûté la vie à au moins 350 civils, israéliens pour la plupart.

« Les autorités israéliennes et palestiniennes ont pour responsabilité de traduire en justice les instigateurs, les organisateurs et les auteurs d'attaques contre des civils, a déclaré Amnesty International, et ce dans le respect du droit international humanitaire et des normes internationales relatives aux droits humains. » ●

Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport intitulé *Israël, Territoires occupés et Autorité palestinienne. Atteintes au principe de distinction : les attaques contre des civils perpétrées par des groupes armés palestiniens* (index AI : MDE 02/003/02). Vous pouvez également contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>